

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 10 mai 2016 à 18 h 00

Noms	Fonction	Présents	Absents	Procurations
Marc IOCHUM	Maire	X		
Christiane SIFFOINTE	1 <sup>er</sup> Adjoint	X		
Guy FIMALOZ	2 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
France GRENIER	3 <sup>ème</sup> Adjoint		X	
Philippe SIMONETTI	4 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
Frédéric DAMMERY	5 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
Delphine AVENIER	Conseillère Municipale	X		
Laurette BERTOZZI	Conseillère Municipale		X	M.IOCHUM
Audrey BOURQUI	Conseillère Municipale	X		Arrivée à 19h10
Patrick CHANCEREL	Conseiller Municipal	X		
Jean-Paul CONSTANT	Conseiller Municipal		X	
Catherine DABERE	Conseillère Municipale	X		Partie à 19h10 C.SIFFOINTE
Christophe GREFFOZ	Conseiller Municipal		X	E.PASSY
Patrick LINGLIN	Conseiller Municipal	X		
Yann MATHURIN	Conseiller Municipal		X	
Hélène ROUX	Conseillère Municipale	X		
Elisabeth PASSY	Conseillère Municipale	X		
Valérie SALES	Conseillère Municipale	X		
Didier VANDEBROUCK	Conseiller Municipal		X	P.CHANCEREL

Avant l'arrivée de A.BOURQUI et le départ de C.DABERE

- Nombre de présents : 12
- Nombre de votants : 15

Après l'arrivée de A.BOURQUI et le départ de C.DABERE

- Nombre de présents : 12
- Nombre de votants : 16

M. Guy FIMALOZ a été désigné secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2016

Information des décisions prises par M. Le Maire

#### URBANISME

1. DIA N°074 014 16 C 0020
2. DIA N°074 014 16 C 0021

#### FINANCES PUBLIQUES

3. Tarifs du Centre Aquacôme et des activités sportives - été 2016

#### CONVENTIONS

4. Convention d'autorisation de voirie d'entretien et de financement entre la commune et le Conseil Départemental 74
5. Conventions travaux route des feux
6. Convention tripartite de délégation - procédure d'instauration de servitudes d'utilité publique Pistes de ski alpin et remontée mécanique - Combe de Coulouvrier
7. Acceptation de la donation d'un tableau

## EAU

8. Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau

## SUBVENTION

9. Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux sylvicoles en forêt communale d'Arâches La Frasse secteurs Arâches et La Frasse - programme 2016
10. Demande de subventions auprès du Conseil Départemental 74 dans le cadre du projet de renforcement de la capacité de production et fiabilisation des liaisons principales pour l'installation de neige de culture

## MARCHES PUBLICS

11. Attribution du marché du Groupement de commandes entre la Commune d'Arâches la Frasse, la SAEM SOREMAC et l'EPIC « Les Carroz Tourisme »
12. Attribution de la Délégation de service public, activité de Snacking / petite restauration au sein du centre nautique Aquacôme des Carroz



---

### Modification de l'ordre du jour

*Aucune modification à l'ordre du jour*

---

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2016

*Le Compte rendu du 4 avril est approuvé à l'unanimité.*

---

### Information des décisions prises par M. Le Maire

1. Contrat de location à titre gracieux d'une chambre à la cure à M. Guillaume BRACQUE, stagiaire juriste au sein de la 2CCAM du 9 mai au 4 novembre 2016 moyennant une somme forfaitaire de 50€ net/mois correspondant à une participation aux frais d'électricité et de chauffage.
2. Avenant n°1 au contrat de location d'une chambre à l'ancienne école de la Frasse à M. Simon BODEZ, agent de la voirie au service technique du 30 avril au 30 juin 2016 à titre gracieux (l'agent avait payé 2 mois auparavant sans occuper le logement et remplace un agent en arrêt).
3. Vente d'un véhicule Renault trafic passager 125 000 km qui n'est plus en état de rouler sans de gros travaux (moteur à refaire, système d'injection). Suite à la publicité, le montant de la vente est fixé à 500 €.

---

### Information du droit de préemption

Le Maire donne acte au Conseil Municipal des décisions prises par lui en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 15 avril 2014. Après examen des déclarations, M. le Maire a décidé de renoncer au droit de préemption sur les aliénations suivantes :

DIA n°	Désignation	Prix
074 014 16 C 0019	Appartement de 40 m <sup>2</sup> + cave/LES CARROZ	128 000 € Agence : 5 000 € Mobilier : 4 305 €
074 014 16 C 0022	Maison mitoyenne de 110 m <sup>2</sup> sur 2 niveaux ARACHES LA FRASSE	175 000 €

---

**Déclarations d'intention d'aliéner**

Mme Christiane SIFFOINTE, 1<sup>ère</sup> adjointe, responsable de la commission urbanisme, rappelle que par délibération du 15 avril 2014, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour exercer le droit de préemption dans la limite de 250 000 €.

Mme SIFFOINTE présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner 3 biens dont les prix de vente atteignent cette limite.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de renoncer à son droit de préemption urbain pour les biens suivants :**

**DIA07401416C0020** : chalet - 2000 Rte De La Barliette 74300 ARACHES LA FRASSE

Parcelle cadastrée section A 2228 d'une surface globale de 1 370 m<sup>2</sup> au prix de 295 000 € /14 000 € de mobilier/ 15 000 € de commission

**DIA07401416C0021** : Chalet 266 m<sup>2</sup> habitable sur 2 niveaux - 299 Rte De La Telecabine 74300 ARACHES LA FRASSE - parcelle cadastrée section B n° 2054 d'une surface globale de 1174 m<sup>2</sup> au prix de 731 250 €/15 250 € de mobilier/18 750 € de commission

---

**Tarifs du Centre Aquacîme et des activités sportives - été 2016**

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 16.03.15.28 du 15/03/2016 dans le but de proposer des tarifs simplifiés pour les centres de vacances de notre commune.

Monsieur Frédéric DAMMERY, responsable de la commission communale « Vie associative et Sports », soumet à l'assemblée, la proposition de tarifs concernant le centre Aquacîme et les activités sportives à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

Tarifs piscine (100% BP)	Montant en €
<b>Enfant de moins de 5 ans</b>	<b>Gratuité</b>
<b>Enfants de 5 ans à 16 ans inclus</b>	
1 entrée	3.80
10 entrées	35.00
Forfait saison	63.00
Forfait promotionnel jusqu'à 18 ans inclus vendu avant le 11 juillet 2016	50.00
<b>Adultes de 17 à 64 ans inclus</b>	
1 entrée	5.50
10 entrées	49.00
Forfait saison	86.00
<b>Adultes de 65 ans et plus</b>	
1 entrée	4.50
10 entrées	41.00
Forfait saison	65.00
<b>Autres</b>	
Tarif dernière heure	3.10
Tarif groupe	3.50
<b>Centres de vacances de la commune : PRO BTP Les Tavaillons - Les Flocons Verts - M.G.M. - Centres UFOVAL - Autres</b>	
1 entrée piscine adulte ou enfant sur justificatif d'appartenance à un centre de vacances de la commune	3.40
<b>Activités diverses</b>	
Inscription animation sportive	4.50
Activité multi-sports	3.00
Pass piscine/accrobranche parcours aventurier	16.00
Pass piscine /accrobranche parcours grand aventurier	23.00

<b>Tarifs des leçons de natation données par les MNS (tarif par personne) (100% BP)</b>	<b>Montant en €</b>
1 cours particulier de 20 mn (1 pers. max.)	15.00
10 cours particuliers de 20 mn (1 pers. max.)	140.00
1 cours semi-privé de 20 mn (4 pers. max.)	10.50
10 cours semi-privés de 20 mn (4 pers. max.)	95.00

<b>Tarifs activités nautiques (100 % BA)</b>	<b>Montant en € (HT)</b>	<b>Montant en € (TTC)</b>
Cours de 40 mn (la séance)	6.67	8.00
10 cours de 40 mn	56.67	68.00
Stage de natation - 5 séances	33.33	40.00
Forfait saison	130.00	156.00

<b>Tarifs piscine + bassin zen + sauna + hammam (70 % BA / 30% BP)</b>	<b>Montant en € (HT)</b>	<b>Montant en € (TTC)</b>
<b>Espace « bien-être » : bassin intérieur, bassin extérieur, sauna, hammam</b>		
<b>Enfant de moins de 5 ans</b>		Gratuité
<b>Enfant de 5 ans à 16 ans inclus</b>		
1 entrée	10.83	13.00
5 entrées	50.00	60.00
10 entrées	87.50	105.00
1 entrée « mauvais temps »	10.83	13.00
<b>Adultes : de 17 ans et plus</b>		
1 entrée	13.33	16.00
5 entrées	62.50	75.00
10 entrées	116.67	140.00
1 entrée « mauvais temps »	13.33	16.00
<b>Vente de mules</b>		
1 paire de mules jetables	2.50	3.00
<b>Espace cardio-musculation</b>		
1 séance	8.33	10.00
5 séances	37.50	45.00
10 séances	66.67	80.00

Tarifs exprimés HT et TTC sur la base d'une TVA à 20 %

*Il est précisé que ces tarifs ont été votés à l'unanimité.*

---

#### **Convention d'autorisation de voirie, d'entretien et de financement entre la Commune et le Conseil Départemental 74**

Monsieur le Maire présente le projet de convention entre le Département de la Haute-Savoie et la Commune qui a pour objet de :

- Définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et le financement de l'automatisation du déclenchement préventif des avalanches dans le secteur de Corbalanche,
- Affecter la maîtrise d'ouvrage de l'automatisation du déclenchement préventif des avalanches dans le secteur de Corbalanche,
- Répartir les charges d'entretien et d'exploitation à la mise en service de :

- l'automatisation du déclenchement préventif des avalanches dans le secteur de Corbalanche
- le Catex de la Combe Enverse
- le Gazex de la Combe des Blanchots à Flaine

L'opération d'aménagement dans le secteur de Corbalanche prévoit la mise en place de 2 exploseurs de type système O'Bellx (déclencheur à gaz) afin de :

- Automatiser le déclenchement des avalanches
  - Limiter l'intervention humaine in-situ, et les facteurs de risques (héli-grenadage d'une part, approche pédestre d'autre part)
- Fiabiliser le déclenchement des avalanches
  - Réduire le risque d'incident de tirs (perte de la charge, ...)
  - Assurer le déclenchement y compris lorsque les conditions météorologiques interdisent le décollage d'un hélicoptère
- Améliorer la sécurité des opérateurs
  - Limiter l'exposition des opérateurs aux matières explosives
  - Limiter les déplacements fastidieux lors de déclenchements pédestres.

Ce projet de convention contient les dispositions suivantes :

Le coût prévisionnel de l'opération d'automatisation du déclenchement des avalanches dans le secteur de Corbalanche s'élève à 258 000 € T.T.C. soit 215 000 € HT dont :

- 96 750 € à la charge de la Commune dont 43 000 € de TVA;
- 161 250 € à la charge du Département
- 

Les charges d'entretien et d'exploitation ultérieures liés à :

- l'aménagement d'automatisation du déclenchement des avalanches dans le secteur de Corbalanche entre les PR 11.690 et 11.916 de la RD 106,
- le CATÉX de la Combe Enverse de la RD 106,
- le GAZEX de la Combe des Blanchots de la RD 106

seront à la charge de la Commune.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Accepte** les termes de la convention qui sera effective tant que les équipements resteront en service.
- **Autorise** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents

#### **Conventions travaux route des feux**

**Considérant** que la commune d'Arâches a réalisé au cours de l'année 2015 le long de la route des feux des travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement.

**Considérant** que ces travaux ont partiellement été utiles à certains riverains de cette route.

**Considérant** que les riverains bénéficiaires s'étaient oralement engagés à rembourser à la commune d'Arâches le montant des travaux qui leur avaient été utiles.

**Considérant** que ces riverains ont souhaité une répartition égalitaire des dépenses exposées par la commune entre les propriétés bénéficiaires, soit 187,50 € par propriété.

**Considérant** qu'il convient de conclure des conventions avec ces propriétaires afin de pouvoir recouvrer ces sommes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Autorise M. le Maire** à signer les conventions pour le recouvrement des sommes exposées par la commune lors de la réalisation des travaux sur la route des feux et utiles à certains propriétaires privés

---

## **Convention tripartite de délégation - procédure d'instauration de servitudes d'utilité publique Pistes de ski alpin et remontée mécanique - Combe de Coulouvrier**

**Vu** la convention tripartite de délégation - procédure d'instauration de servitudes d'utilité publique Pistes de ski alpin et remontée mécanique - Combe de Coulouvrier

**Considérant** que dans le cadre du schéma de développement touristique du Grand-Massif et afin d'adapter l'offre aux attentes de la clientèle et à la concurrence des autres destinations, les communes associées autour du Grand-Massif envisagent l'aménagement de la Combe de Coulouvrier et du plateau des Saix.

**Considérant** que l'aménagement du plateau des Saix porte notamment sur la création d'un village Club Med haut de gamme, familial, s'intégrant au paysage et valorisant le site d'implantation.

**Considérant** dans ces conditions, que les communes de Samoëns, de Morillon et d'Arâches la Frasse souhaitent aménager des pistes de ski alpin et un télésiège dans la Combe de Coulouvrier afin de répondre aux attentes liées au projet de développement touristique, de sécuriser l'accès au secteur d'altitude, d'accompagner l'augmentation de la fréquentation et des capacités d'accueil et d'ouvrir un site de replis abrité et proche des stations en cas de conditions météorologiques difficiles en altitude.

**Considérant** que les communes de Morillon, Samoëns et d'Arâches la Frasse, dans le cadre de leurs compétences en termes de maîtrise foncière, envisagent de mettre en œuvre la procédure instaurant les servitudes de domaine skiable dites « *Servitudes Loi Montagne* » sur l'ensemble du projet de création des pistes et de la remontée mécanique dans la Combe de Coulouvrier situé sur leur territoire.

**Considérant** que pour faciliter une meilleure lecture et compréhension du dossier par le public et de concourir à une simplification de la gestion de l'enquête publique, le service instructeur de la Préfecture de la Haute-Savoie a demandé qu'une seule des 3 communes porte le dossier et gère l'enquête publique.

**Considérant** qu'en réponse à cette demande, les communes de Samoëns et d'Arâches la Frasse ont souhaité déléguer à la commune de Morillon, qui l'accepte, l'administration du dossier de servitudes étant donné que la majeure partie du projet s'étend sur son territoire.

**Considérant** que c'est dans ce cadre que s'inscrit l'établissement de la présente convention afin de définir les différents axes et conditions de la délégation.

**Considérant** que cette convention a pour objet de permettre à la commune de Morillon, d'effectuer les diligences utiles au dossier d'instauration de servitudes publique au titre de l'article L.342-20 du Code du Tourisme. Cette convention valide ainsi :

- l'approbation de la rédaction d'un dossier unique pour le besoin des 3 communes ;
- la délégation du portage administratif du dossier par la commune de Morillon ;
- la présentation et le dépôt du dossier d'enquête publique auprès du préfet ;
- les modalités de paiement des frais liés à l'organisation de l'enquête publique ;
- tout autre point réglant les relations entre les trois communes dans le cadre du présent dossier.

**Après avoir pris connaissance de ce projet de convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :**

- ✓ **Accepte** les termes de cette convention,
- ✓ **Donne tous pouvoirs** à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

*Il est précisé que Mme Roux, Mme Passy détenant le pouvoir de M.Greffoz et M. Linglin ont voté contre ce point.*

---

### Acceptation de la donation d'un tableau

Vu l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que M. Max MORET (1911-1993) a réalisé de nombreuses toiles représentant les montagnes, le ciel, les alpages, les chalets et forêts de la commune d'Arâches la Frasse et de ses abords,

**Considérant** que Mme Andrée MORET, souhaite réaliser le don d'un tableau de M. Max MORET à la commune d'Arâches la Frasse,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Accepte** le don d'un tableau de M. Max MORET que Mme Andrée MORET souhaite réaliser au profit de la commune d'Arâches la Frasse

---

### Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau

M. Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

**Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité :**

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

---

### Demande de subvention auprès de la Région Auvergne - Rhône-Alpes pour les travaux sylvicoles en forêt communale d'Arâches-la Frasse secteurs Arâches et La Frasse - programme 2016

Monsieur Guy FIMALOZ, responsable de la commission finances informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux suivants en forêts communales d'Arâches-La Frasse, secteurs Arâches et La Frasse, proposés par les services de l'O.N.F. pour l'année 2016 :

- dégage ment de semis naturels et dépressage (opération combinant relevé de couvert, dégage ment de semis, nettoyage, dépressage et intervention sur les perches avec finition spéciale et mise en tas des rémanents ) en futaie irrégulière d'épicéas - parcelles 13, 16, 20 & 21 sur une surface de 4.5 ha pour un montant estimatif de 19 000 € H.T. soit 20 900 € T.T.C.

Le dispositif de financement relatif à ces travaux est le suivant :

- montant de la dépense subventionnable : 19 000 € H.T.
- montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 2 700 € H.T.
- montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 16 300 € H.T.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **Approuve** le plan de financement présenté,

- **Donne tous pouvoirs** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce projet,
- **Sollicite** l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables,
- **Demande** au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux devant faire l'objet de la subvention avant la décision d'octroi de cette dernière.

---

**Demande de subventions auprès du Conseil Départemental 74 dans le cadre du projet de renforcement de la capacité de production et fiabilisation des liaisons principales pour l'installation de neige de culture**

Monsieur le Maire présente le projet du renforcement de la capacité de production et fiabilisation des liaisons principales pour l'installation de neige de culture éligible aux subventions du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du Plan Tourisme 2013 - 2022 « Neige de Culture ».

Dans ce contexte, il rappelle qu'au cours des cinq dernières années, la commune d'Arâches et son opérateur sur le domaine skiable (Soremac) ont mis l'accent sur l'augmentation de la capacité de stockage de la ressource dédiée à la neige de culture, par la construction et la mise en service en 2014, d'une nouvelle retenue collinaire.

L'objectif du prochain plan d'investissement de la commune pour la neige de culture, porte désormais sur l'amélioration de la capacité de production : à la fois par la modernisation de son parc d'enneigeurs en partie vieillissant (1994) et par l'amélioration ou la fiabilisation de son équipement de pompage et d'adduction (remplacement de canalisations anciennes).

Ainsi, le programme prévu s'établit comme suit :

- 2016 : augmentation de la capacité de production instantanée par le renforcement de l'adduction depuis la retenue de l'Airon et la connexion des pompages (air + eau) Gentiane/Plein Soleil ; 1<sup>ère</sup> tranche modernisation Timalets/Servage;
- 2017-2018 : rationalisation et renforcement des pompages/création de l'antenne Portet/2<sup>ème</sup> tranche modernisation secteurs Timalets/Servage ; Shunt Timalets
- 2018-2021 : renforcement de l'adduction en aval du local Plein Soleil/ rénovation du réseau de la piste de Plein Soleil/création du raccord Gron - Piste des Crêtes (arrivée TSF Gron).

Le montant total des investissements concernant ce programme s'élève à environ 2 000 000,00 euros HT.

Le détail de ce programme sur la période considérée (descriptif technique, argumentaire aux critères d'éligibilité, montants prévisionnels des travaux, échéancier) est indiqué dans le dossier complet qui sera remis au service du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Décide** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie dans le cadre du Plan Tourisme 2013 - 2022 « Neige de Culture ».

---

**Attribution du marché du Groupement de commandes entre la Commune d'Arâches la Frasse, la SAEM SOREMAC et l'EPIC « Les Carroz Tourisme »**

**Considérant** que par délibération du 2 février 2016, le Conseil Municipal d'Arâches a autorisé la création d'un groupement de commandes entre la commune d'Arâches la Frasse, l'EPIC « Les Carroz Tourisme » et la SAEM SOREMAC concernant un « marché de fournitures et de services pour la location longue durée et/ou l'achat de véhicules »



**Considérant** que ce groupement de commandes avait pour vocation le renouvellement partiel du parc automobile des membres, en réalisant des économies d'échelle. Au total, le marché portait sur la location longue durée pendant 36 mois de 10 véhicules, dont 5 pour la commune d'Arâches, ainsi que sur une prestation supplémentaire éventuelle d'entretien des véhicules.

**Considérant** que la consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumis notamment aux dispositions des articles 10 et 57 du Code des Marchés Publics. Le marché a fait l'objet d'un Appel Public à la Concurrence publié au BOAMP, avis n 16-20510 publié le 11 février 2016 en version intégrale ainsi que sur le site [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr)

La date limite de dépôt des candidatures était le 4 avril 2016 à 12h00.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 avril à 16h00 afin d'ouvrir les plis et d'analyser les offres.

Le règlement de la consultation fixait deux critères pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse :

- **La valeur technique à hauteur de 50 %** appréciée au regard :
  - o des caractéristiques techniques des véhicules
  - o les qualités environnementales des véhicules
  - o le calendrier prévisionnel de fourniture des véhicules
- **Le Prix à hauteur de 50%**

Quatre candidats ont remis une offre en mairie d'Arâches. Un était hors délai. Sa candidature a donc été rejetée.

Trois offres ont été présentées dans les délais.

Après analyse des trois offres recevables, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir pour le marché du Groupement de commandes entre la Commune d'Arâches la Frasse, la SAEM SOREMAC et l'EPIC « Les Carroz Tourisme » celle de l'entreprise EMB 74, 131 avenue du Canal Grand Epagny, 74330 Sillingy, comme étant la plus économiquement avantageuse pour un montant mensuel de 3022,30 € HT pour l'ensemble des véhicules, ainsi que la prestation supplémentaire éventuelle portant sur l'entretien des véhicules, soit 108802,80 € HT pour la durée totale du marché.

En ce qui concerne les véhicules 5 véhicules à destination de la commune, le montant du marché est de 1296,60 € HT / mois, en incluant la prestation supplémentaire éventuelle portant sur l'entretien, soit 46 677,60 € HT pour la durée du marché.

**Au vu du rapport de présentation du Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Autorise** le Maire à signer le marché pour les montants susvisés avec l'entreprise EMB 74.

---

**Attribution de la délégation de service public pour l'activité « snacking / petite restauration » au sein du centre Aquacôme des Carroz**

**Vu** l'article L. 1411-12 du C.G.C.T dans sa version applicable lors du lancement de la procédure de délégation de service public.

**Vu** la délibération n°16.02.02.11 en date du 2 février 2016 du Conseil du Conseil Municipal d'Arâches-La-Frasse autorisant le lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'activité « snacking / petite restauration » au centre Aquacôme.

**Considérant** que l'exploitant devra proposer un point de vente de snacking/petite restauration avec des obligations d'horaires d'ouverture.

**Considérant** qu'à ce titre, l'activité confiée à l'exploitant constitue une délégation de service public.

**Considérant** que la délégation mise en œuvre sera d'une durée de trois saisons estivales, soit pour les années 2016, 2017 et 2018.

**Considérant** que la redevance mensuelle du délégataire sera de 700 euros HT (soit 840 euros TTC) Toutes Charges Comprises (électricité, eau) au cours de la période d'ouverture estivale du centre Aquacôme (mi-juin 2016 - première semaine de septembre 2016), avec une réévaluation de ce tarif par une augmentation de 2 % chaque année par rapport à l'année précédente.

**Considérant** que le délégataire versera à la commune un dépôt de garantie de 3000€ avant chaque saison estivale, qui sera destiné à couvrir les éventuelles dégradations du matériel mis à disposition. Il sera restitué sous réserve d'état des lieux conforme à la fin de chaque saison estivale.

**Considérant** qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 25 février 2016 sur la plateforme [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr)

**Considérant** que la remise des offres devait être réalisée le 30/03/16 à 12h00 au plus tard.

**Considérant** que les documents de la consultation prévoyaient que les offres seraient classées selon les critères suivants :

- Valeur technique de l'offre: mémoire technique apprécié au regard des prestations de snacking proposées par le candidat : 6 points
- Aptitude du candidat à assurer le service public : 4 points
- Projet de tarification des services et prestations de snacking à la clientèle : 1 point

**Considérant** que la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 13 avril à 9h30 afin de procéder à l'ouverture des plis.

**Considérant** que trois offres ont été adressées à la commune dans les délais. Les trois candidatures ont été jugées valides par la Commission de Délégation de Service Public

**Considérant** que la Commission de Délégation de Service Public s'est à nouveau réunie le mardi 10 mai 2016 à 9h30 à la mairie d'Arâches la Frasse,

**Considérant** que la Commission de Délégation de Service Public propose de retenir comme délégataire Mme Ingrid Frontin et M. Quentin De Vresse

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

- **Approuve** Mme Ingrid Frontin et M. Quentin De Vresse comme délégataire de service public pour l'activité « snacking / petite restauration » au centre Aquacôme
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public pour l'activité « snacking-petite restauration » au centre Aquacôme des Carroz d'une durée de 3 saisons estivales, soit pour les années 2016, 2017 et 2018.

*Il est précisé que Mmes Roux, Passy détenant le pouvoir de M.Greffoz et Mme Bourqui se sont abstenues sur ce point.*

---

**Fin de séance à 20h15.**